passait de 5 à 29 0|0. Mais l'Angleterre faisait une chute considérable, de 56 1|2 0|0 en 1880 à 28 0|0 en 1893.

Le pourcentage le plus élevé a été atteint par la France en 1883 avec 55 1|2 0|0 et on constatera que l'augmentation durant ces trois premières années s'est faite presqu'exclusivement aux frais de l'Angleterre.

De 1883 à 1893 la proportion des exportations françaises n'est jamais descendue au-dessous de 40 1|2 0|0. La période de 1884-86 accuse une décroissance pour la France et ce sont nos rivaux anglais et allemands qui ont profité de tout ce que nous avons perdu. Les années 1887-88 ont donné l'avantage à la France dont l'augmentation d'importation s'est produite exclusivement aux dépens de l'Angleterre, l'Allemagne ayant fait aussi, de son côté, des empiétements sur ce dernier pays.

Notre situation fut moins favorable de 1889 à 1891 et ce que nous avons perdu a profité à l'Angleterre et à l'Allemagne.

Enfin les deux dernières années de la période ont donné une augmentation pour la France: l'Allemagne vient aussi avec une plus value tout au détriment de l'Angleterre.

En résumé la proportion moyenne dans les entrées totales étant pour la France de 44 0|0, nous arrivons encore à dépasser un peu cette moyenne en 1893. L'Allemagne a, pour sa part, gagné 9 0|0 tandis que les expéditions anglaises sont tombées de 39 1|2 à 27 0|0.

Il est encore un côté assez curieux à étudier dans ces importations aux Etats-Unis des tissus de laine pour robe, c'est la valeur comparative au mètre. Nous la résumons dans le tableau suivant :

	France	Angleterre	Allemagne
1880....	1.61	1.33	1.56
1881....	1.63	1.38	1.51
1882...	1.61	1.51	1.71
1883...	1.50	1.33	1.72
1884....	1.70	1.19	1.65
1885....	1.56	1.20	1.52
1886....	1.45	1.20	1.56
1887....	1.41	1.25	1.58
1888....	1.34	1.31	1.38
1889....	1.33	1.25	1.55
1890....	1.29	1.21	1.45
1891....	1.37	1.16	1.47
1892....	1.38	1.12	1.44
1893....	1.34	1.04	1.37

On remarquera d'abord que, d'une façon générale, les valeurs suivent une progression décroissante. Il résulte aussi du rapprochement des chiffres que les tissus allemands sont d'un prix plus élevé que les nôtres et que les produits anglais arrivent en dernière ligne, comme valeur.

— Pour l'importance des exportations en tissus de laine pour robes, la France occupe toujours le premier rang et elle a sensiblement dépassé l'Angleterre dont la situation sur le marché américain s'est singulièrement amoindrie, en ce qui concerne du moins les articles qui nous occupent. Mais l'Allemagne marche à pas de géant et, partie d'un chiffre assez bas, elle est bien près de devancer l'Angleterre.

Voilà ce qui se dégage de l'examen des statistiques et la conclusion est que nous ne devons pas nous endormir sur nos succès : il faut que l'industrie lainière française fasse de nouveaux efforts si elle veut conserver sa prépondérance sur le marché des Etats-Unis d'Amérique.

J. PETIT-LEDUC.

BREVETS DE DEMOISELLES

Les statistiques ont leur philosophie et les chiffres leur éloquence.

Une note parue l'autre matin au *Bulletin de l'instruction publique* nous a appris une chose dont nous nous doutions un peu : c'est que les aspirantes aux fonctions d'institutrice communale se comptent par milliers. Rien que pour Paris et le département de la Seine, la liste est formidable ; elle accuse une moyenne de cinq cents candidates pour un emploi vacant.

N'en déplaise aux braves gens qui peuplent nos jurys d'examen, il y a là un grave danger. Tout le monde l'aperçoit mais personne ne songe à le prévenir. Et, quand viendra juillet prochain, dans toutes les préfectures et sous préfectures de France, les demoiselles accourront, inquiètes et pressées, pour cueillir le joli brevet qui hante leur rêve ; il y en aura de longues théories, venues des villes, des hameaux et des villages.

Elles croiront toutes avoir la science infuse et, confiantes en la parole de leur maman et de leur maître, elles ne pourront admettre un seul instant la pensée d'un échec. Celles qui seront reçues auront des orgueils insensés, et, devenues « bas-bleus » s'imagineront, une fois rentrées à la maison, avoir le droit de porter culotte; celles qui auront échoué subiront des crises nerveuses, se pâmeront, ou bien, colères, lèveront vers le nez des examinateurs leur petit poing rose.

Ce spectacle toujours amusant, je l'ai vu cent fois à Paris, et j'imagine qu'on doit aussi le voir en province.

Et je me demande si la République, qui a tant fait pour la cause de l'enseignement populaire, ne remplirait pas un devoir en mettant un terme à tout cela. Les brevets de demoiselles sont devenus un objet de luxe et puis il y en a trop : brevet élémentaire, supérieur, certificat pédagogique, brevet de chant, de coupe, de gymnastique, brevet de jeux scolaires, etc., etc., nous en sommes submergés. Les fabricants de parchemin font fortune et les inspecteurs d'académie n'ont presque plus le temps de les signer.

Tout cela serait sans doute risible si, derrière la vanité satisfaite des demoiselles, il n'y avait pas le plus souvent de prétentieuses ambitions. Parce qu'on a gagné un brevet, on se croit tout de suite des droits. Le lendemain de la petite victoire, on court chez les protecteurs influents, avec une feuille de papier timbré dans la poche, et l'on postule tout de suite un emploi, qui ne vient jamais.

Pour quelques jeunes personnes qui ont le temps d'attendre un mari, parce qu'elles sont de famille riche et que le brevet pour elles n'a été qu'une distraction, combien s'acharnent à des candidatures sans espoir ! Trop savantes pour songer à l'atelier, elles se morfondent en de vaines attentes, se découragent et finissent par faire des déclassées. Elles croiraient déchoir si elles acceptaient une tâche qui ne serait pas de l'enseignement ; elles aiment mieux rêver d'un avenir problématique et se croiser les bras.

« Mademoiselle a ses brevets ! » songez donc ! et alors elle fait la grande dame ; puis, un beau matin, on se regarde plus longtemps que d'habitude dans le miroir; on devient coquette parce qu'on est jolie et l'on jette son brevet par dessus les moulins.

Le remède à cet état de choses est bien simple. Le jour où nos jurys d'examens seront moins indulgents, nos jeunes déclassées se feront rares. Les brevets ne doivent pas être un objet de luxe, et il est inutile de les prodiguer s'ils ne doivent servir à rien. Du moment qu'il est impossible de pourvoir d'un emploi toutes les demoiselles qui le possèdent, à quoi bon le leur donner? A quoi bon les leurrer d'une espérance difficile à réaliser ?

Rendez cet examen très dur, hérissez-le de difficultés nouvelles — et surtout répétez sur tous les tons aux candidates qu'il ne leur conférera aucun droit. Et vous verrez diminuer le nombre des postulantes et se remplir un peu plus les ouvroirs et les ateliers.

Certainement le métier d'institutrice a ses avantages et son utilité : il faut dans nos écoles des maîtresses instruites et qui sachent former par leurs leçons le cœur et l'esprit de nos enfants. Mais toutes les femmes, cependant, ne peuvent être des institutrices : le bonheur de l'autre sexe en souffrirait trop. Sans être tout à fait de l'avis du vieux Chrysale qui disait qu'une femme en sait toujours assez

Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse

j'estime que la plus belle moitié de l'espèce humaine a autre chose à faire que conquérir des brevets. Ne parlons pas des riches qui peuvent tout se permettre, ni des natures exceptionnellement douées qu'il convient de pousser à l'étude; mais la femme qui sait lire, écrire, compter, qui a de l'ortographe et une instruction suffisante, doit avoir encore une autre ambition : celle d'apprendre à raccommoder les chemises et à soigner le pot-au-feu.

CH. FORMENTIN.

LA PERTE DE LA « REINA-REGENTE »

Madrid, 20 mars. — Le journal la *Correspondencia*, de San-Fernando, est informé que les autorités maritimes du département gardent la plus grande réserve sur les travaux opérés à Acceitunas-Bajas en vue de renflouer la *Reina Régente*, afin d'éviter les scènes de douleur des familles des victimes.

Sur la plage de Conil, la mer rejette des restes d'uniformes, d[...] caisses, des drapeaux.

NOUVELLES DU JOUR

L'état de santé de M. le Président de la République

Paris, 20 mars. — Le Président de la République, un peu fatigué, n'a pu recevoir cet après-midi les sénateurs et les députés comme il en a l'habitude le mercredi.

La santé du Président, dit le *Soir*, préoccupe un peu son entourage. M. Félix Faure a eu l'influenza il y a un mois et ne s'est jamais complètement rétabli depuis. Le Président se soigne un jour ou deux, mais à peine reprend-il ses occupations que la fièvre reparait accompagnée d'une grande lassitude.

La réunion du conseil supérieur de la guerre

Paris, 20 mars. — Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni ce matin à neuf heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La réunion a eu lieu dans la salle réservée aux délibérations du conseil des ministres. Etaient présents : M. Ribot, président du conseil ; l'amiral Besnard, ministre de la marine ; le général Zurlinden, ministre de la guerre ; les généraux Saussier, de Boisdeffre, Billot, de Cools, de Négrier, Jamont, Coiffé, Cailliot, d'Espeuilles. Tous les membres du conseil étaient en tenue de ville.

La séance du conseil, commencée à neuf heures, a été levée à midi.

Paris, 20 mars. — Le *Gil Blas* dit que la réunion du conseil supérieur de la guerre, aujourd'hui, a eu une importance exceptionnelle. Différentes éventualités graves y auraient été envisagées et des mesures importantes prises relativement à la frontière des Vosges et principalement des Alpes, à la défense des côtes, qui préoccupe depuis quelque temps le gouvernement, et enfin à l'état sanitaire de l'armée, qui laisse toujours à désirer.

Au sujet du conseil supérieur de la guerre, le *Figaro* dit qu'il a approuvé et arrêté le rattachement des troupes de la marine à la guerre et le programme définitif des manœuvres d'automne.

Consultés par le chef de l'Etat, plusieurs membres du Conseil ont émis l'avis que toutes les mesures concernant le recrutement, l'organisation et la mobilisation de l'armée en temps de guerre et en temps de paix soient soumises à l'assentiment du conseil supérieur et du président de la République.

Le *Figaro* ajoute que très prochainement la sphère d'action du conseil supérieur sera mieux définie et plus étendue.

La défense du commerce extérieur

Paris, 20 mars. — Un nouveau groupe vient de se constituer : il a pour objet la défense du commerce extérieur.

Son président est M. Sarrien. MM. Georges Berger et Labat ont été choisis comme vice-présidents et M. Charles Roux comme secrétaire.

M. Sarrien, en prenant possession du fauteuil, a exposé et la situation difficile de notre commerce avec l'étranger et la pensée qui a présidé à la constitution du groupe.

Ont déjà adhéré au groupe :

MM. Laurençon, Bouge, de Moustier, Marmottan, de Montebello, Chevillon, Jouffroy d'Abbans, Pelletan, Krantz, Delombre, Deloncle, Gruet, Reinach, Bischofsheim, Raynal, Leydet, d'Arenberg, Leglise, Jumel, Léon Say, Lafont, Aynard, Ernest Bérard, Goblet, Jules Roche, Trélat, Lockroy, Sonnery, Martin, Alfred Faure, Mesureur, Bourgeois (Jura), Coucnard, Siegfried, Fleury-Ravarin, Rouvier, Boyer, Naquet, Laroche-Joubert, etc., etc.

Les démarches en faveur du traitre Dreyfus

Paris, 20 mars. — La *Libre Parole* croit savoir que les démarches en faveur du traitre Dreyfus continuent. M Chautemps aurait reçu dernièrement l'oncle du condamné, le baron Gustave de Rosthschild, dont la femme est la sœur de la mère de l'ex capitaine.

Les Français en Afrique. — Une sanglante échauffourée

Bordeaux, 20 mars. — Le courrier du soir apporte les nouvelles suivantes :

« Dans les premiers jours de février, le capitaine Baudouin avait pu soumettre pacifiquement les indigènes de Braila, dans la Casamanche. Un très fâcheux incident marqua le retour de la petite colonne. Après avoir remonté la Casamanche, à bord du *Myrmidon*, le capitaine Baudouin s'arrêta à Djibar, où une vive agitation était signalée.

» Le capitaine essaya, dans un palabre, de calmer les esprits; mais il n'y réussit malheureusement pas et une échauffourée s'en suivit dans laquelle cinq tirailleurs furent tués et une douzaine d'autres blessés, parmi lesquels M. Gatinel, un sergent et le capitaine Baudouin lui-même, mais légèrement.

» Toutefois les Balantes furent énergiquement repoussés et le village de Djibar aussitôt brûlé.

» La petite colonne est rentrée ensuite à Sédhiou où les blessés sont tous en bonne voie de guérison.

» Une colonne de quatre vingts hommes est déjà partie de Sédhiou pour châtier les coupables d'une façon exemplaire et ensuite imposer l'autorité française dans toute la région.

» Des pillages sont encore signalés entre Cascas et Kaëbi chez les Maures. »

Officiers victimes d'accidents à Oran

Oran, 20 mars. - Deux accidents semblables à celui dont fut victime récemment le capitaine Jacob, qui mourut des suites de ses blessures, viennent d'impressionner péniblement la population d'Oran.

Le capitaine du génie Sacomb et le lieutenant d'artillerie Thouvenot ont fait coup sur coup chacun une grave chute de cheval. Ils ont été transportés grièvement blessés à l'hôpital militaire.

Une collision en mer

Brest, 20 mars, — A la suite d'une collision avec un steamer portugais, le sloop *Lutteur* du port de Brest, qui faisait la pêche des homards, a été coulé Le mousse a été noyé.

Scènes de cannibalisme

Liverpool, 20 mars. — Un vapeur arrivé d'Akassa aujourd'hui apporte les détails suivants sur les scènes de cannibalisme auxquelles se sont livrés les indigènes d'Akassa. Les indigènes ont attaqué le quartier général de la compagnie du Niger et emmené dans leurs pirogues une centaine de prisonniers qui auraient été torturés puis mangés.

Les missionnaires français ont déclaré que les indigènes, à leur retour de cette expédition, ont célébré une fête indigène païenne, dans laquelle quelques-uns de ces hommes portaient attachés autour du corps, les membres des victimes.

Gérault Richard en appel

Paris, 20 mars.— La Chambre des appels correctionnels de la Seine a rendu cet après-midi son arrêt sur l'appel de M. Gérault-Richard, député socialiste de la Seine, contre un jugement qui l'avait condamné à 15 jours de prison, 1000 fr. d'amende et 3000 francs de dommages et intérêts pour diffamation envers la chambre syndicale des bureaux de placement.

La cour a écarté le délit de diffamation et retenu le délit d'injure, a enlevé à M. Gérault-Richard la prison et a réduit l'amende à 300 francs et les dommages-intérêts à 1.500 francs.

Condamné pour vol de cartes stratégiques au département de la guerre

Paris, 20 mars. — La 8e chambre correctionnelle de la Seine a jugé cet après-midi Wainnetain, employé du service géographique du ministère de la guerre, inculpé du vol de cartes statégiques. Ce vol avait été constaté à la suite de la disparition de cartes destinées à l'école de Saint-Cyr et d'une carte de Madagascar destinée à l'état-major du général en chef.

Une perquisition fut faite à son domicile, et 21 cartes furent retrouvées, mais on ne parvint pas à retrouver deux cartes importantes relatives à la région de la Meurthe. On suppose qu'il les a livrées à une puissance étrangère; mais la preuve n'a pas pu être établie, et, quant à lui, il prétend qu'il les avait brûlées dans son poêle. Wainnetain a été condamné à un an de prison et 100 francs d'amende.

Cosas de Espana

Madrid, 20 mars. — Les officiers de la garnison de Madrid ont tiré au sort les noms d'un certain nombre d'entre eux qui seront chargés de demander réparation aux auteurs des articles parus dans divers journaux contre l'armée.

A Valence, trois officiers se sont présentés aux bureaux d'un journal et ont engagé les rédacteurs à s'abtenir de tout commentaire sur les divers incidents de Madrid.

A Barcelone, le directeur du journal *Publicidad* a été arrêté et traduit devant les tribunaux militaires à la suite de la publication d'une correspondance de Madrid. Un mandat d'arrêt pour la même cause a été lancé contre le directeur du journal le *Diluvio*, qui a disparu.

On s'attend à plusieurs duels entre journalistes et militaires.

S. E le cardinal Richard chez les Petites Sœurs des Pauvres

Hier, fête de saint Joseph, S. E. le cardinal Richard est allé à l'hospice des vieillards.

Après avoir dit une prière à la chapelle, Mgr Richard s'est dirigé vers le réfectoire, où un dais de velours rouge avait été dressé et a distribué à chaque vieillard sa part de potage. S Em. a visité l'infirmerie, les dortoirs et les cuisines.

Après le salut solennel, Mgr Richard a donné sa bénédiction aux 800 personnes qui assistaient à cette cérémonie.

S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a eu la délicate pensée de visiter aussi l'asile des Petites Sœurs des Pauvres de sa ville épiscopale.

La conversion de M. Huysmans

On lit dans le *Petit Temps* du 20 mars :

« Dans une conférence qu'il a faite cet après-midi, à la salle Sainte-Geneviève, 44, rue de Rennes, M. l'abbé Mugnier, second vicaire de Notre-Dame-des-Champs, a définitivement fixé un point d'histoire. Depuis l'apparition du dernier roman de M. J.-K. Huysmans, *En route*, les lecteurs se posent cette question : Durtal, est-ce M. Huyssmans ? et devons-nous comprendre que l'auteur des *Sœurs Vatard* et d'*A rebours* s'est réellement converti au catholicisme ?

» M. l'abbé Mugnier a d'abord déclaré — est-ce modestie ? — qu'il n'est pas l'abbé Gévresin du roman ; mais il a ajouté qu'il connait personnellement M. Huysmans et qu'il est en mesure d'affirmer que le romancier et son héros ne font qu'un, qu'il faut entendre comme étant de M. Huysmans toutes les pensées, tous les actes attribués à Durtal, et que l'auteur d'*En route* s'est sincèrement converti, il y a trois ans, à la Trappe, s'est confessé, a communié, et est devenu un véritable catholique pratiquant.

» Malgré certaines pages qu'il voudrait déchirer, M. l'abbé Mugnier a déclaré qu'il lisait ce livre avec respect, et il a comparé M. Huysmans aux convertis célèbres : à saint Augustin à Chateaubriand, à Lacordaire.

» Analysant les origines de cette conversion, le conférencier en distingue trois, qui sont : 1° l'art catholique, la poésie des églises gothiques et du plain-chant, le « Génie du christianisme »; 2° le pessimisme, qui n'a que deux conclusions logiques, le suicide ou la religion; 3° le mysticisme, pour lequel M. Huysmans avait déjà manifesté un goût de dilettante dans quelques-uns de ses précédents ouvrages.

» M. l'abbé Mugnier a terminé en invitant les catholiques à se souvenir de la parabole de l'Enfant prodigue et à tuer le veau gras en l'honneur de M. Huysmans. »

Bruit de la conversion de la reine d'Angleterre

Un journal de Lyon publie ce qui suit :

« La reine d'Angleterre, chef officiel de la religion anglicane, se serait secrètement convertie au catholicisme, suivant en cela l'exemple des plus grands personnages de l'Angleterre.

» Et comme elle ne pourrait pas communier catholiquement à l'occasion des fêtes de Pâques, sans soulever dans son peuple et de la part du tout-puissant clergé anglican des protestations énergiques, elle aurait organisé son voyage à Nice de telle façon qu'elle pût, aussi secrètement que possible, se livrer chez nous, loin de ses sujets, aux pratiques du culte qu'elle a, paraît-il, embrassé avec l'ardeur d'une foi de néophyte.

» La reine d'Angleterre communierait donc à Nice pour Pâques de la main d'un prêtre catholique.

» Ce serait le triomphe posthume de l'œuvre du cardinal Manning et un gage important donné à la papauté, encouragée dans ses habiles et patientes tentatives dont le but final est de ramener à l'unité catholique non seulement les petites églises d'Orient, mais encore l'orthodoxie gréco-russe et l'anglicanisme. »

Portalis au Chili

Une lettre d'un consul français à Santiago vient de faire connaitre que M. Portalis, qu'il a connu particulièrement à Paris, il y a quatre ans, est en ce moment au Chili, où il se donne comme commerçant français sous le nom d'Antoine Ramadier.

La nouvelle loi sur l'outrage aux bonnes mœurs

Paris, 20 mars.—La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Béranger sur l'outrage aux bonnes mœurs a approuvé le rapport de M. Beranger sur cette proposition. D'après la nouvelle loi :

Sera puni d'un emprisonnement de un mois à deux ans et d'une amende de 17 à 3000 francs, quiconque aura commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs, par la vente, la mise en vente, l'annonce par envoi de prospectus, insertion dans les journaux ou autrement d'écrits ou imprimés autres que le livre, de dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou objets obscènes ou propres à exciter à la débauche ou à la corruption de la jeunesse ; par leur offre, exposition, affichage, ou distribution gratuite sur la voie publique ou dans les lieux publics ; par des discours, chants ou cris de même nature proférés publiquement ; par des correspondances, annonces publiées dans un but de débauche.

Ces écrits ou dessins seront saisis ou arrachés. Le Tribunal pourra en ordonner la destruction.

Enfin, il faut retenir des dispositions générales celles qui renvoient devant les tribunaux correctionnels les auteurs et complices des délits spécifiés. Les peines pourront être portées au double si le délit a été commis à l'égard de mineurs de deux sexes. Toutefois, l'article 463 du Code pénal (circonsiances atténuantes) est applicable aux infractions prévues par la nouvelle loi.

Grave accident à l'Ecole de Saint Cyr

Versailles, 20 mars. — Un élève de seconde année, M. Gardan, a été victime hier d'un déplorable accident au cours d'un exercice des places. Il a été atteint en pleine poitrine par l'épée-baïonnette d'un de ses camarades.

Son état, qui semblait tout d'abord extrêmement grave, s'est amélioré ce matin. On espère le sauver.

Une machine infernale — Orgue de Barbarie à la dynamite

Samedi soir, écrit-on de Lucera (Italie), le chevalier Ruggiero reçut, par l'entremise du chemin de fer, une caisse renfermant un orgue de Barbarie. Mais comme, il y a peu de mois, il avait reçu un petit tonneau de bière empoisonnée, se tenant sur ses gardes, il fit transporter la caisse au parquet et, en effet, on y trouva trois boites pleines de matières explosibles et communiquant entre elles par une mèche à laquelle des allumettes étaient attachées et qui se seraient allumées si on avait tourné le manche de l'orgue. La population est vivement impressionnée : il s'agit d'un attentat anarchiste. Le chevalier Ruggiero avait reçu un billet dans lequel on le menaçait de mort et qui était signé : *La setta anarchica.*

L'insurrection du Rio Grande

Rio-de-Janeiro, 20 mars. — Les insurgés du Rio-Grande ont remporté une nouvelle victoire.

Le ministre des affaires étrangères se propose de se rendre dans l'Etat du Rio-Grande, afin de négocier la reddition définitive des insurgés.

Incidents de mer

New York, 20 mars. -- Diverses dépêches signalent de nouveaux incidents semblables à celui de l'*Allianca*.

La *Linha*, journal de la Havane, parle d'une goëlette américaine qui aurait été détruite, près de Puerto-Padre, par un navire espagnol.

De Tampa (Floride), on télégraphie que le croiseur *Infanta Isabelle* aurait tiré sur la goëlette *Irène*, de Key-West, près de Charlotte-Harbour. L'*Irène* serait allée à la dérive.

Cet incident est celui que signalait avant-hier une dépêche de Key-West. Elle ajoutait même que la goëlette avait été coulée et que les douze hommes d'équipage avaient péri.

Ces nouvelles semblent se rapporter à deux incidents différents. Mais elles sont très vagues et méritent confirmation.

L'insurrection au Pérou

New-York, 20 mars. - Un télégramme de Barranéo (Pérou) annonce que les insurgés et les forces du gouvernement se sont battus à Lima pendant trois jours. Les communications avec Lima sont interrompues. On ignore le résultat du combat.

L'ESPIERRE

III

A quoi employer les boues de l'usine du Grimonpont ? que peut-on en retirer ?

Les *corps gras*, c'est-à-dire les huiles, les graisses, les suifs la cire etc., sont composés de diverses substances isolés depuis longtemps par Chevreuil, dont les travaux sur cette matière ont rendu de si grands service à l'industrie.

C'est de cette industrie remarquable, qui nous intéresse pour le traitement et la recherche des corps gras contenus dans les eaux boueuses fournies par l'Espierre, que nous allons parler.

Il semble que les corps gras soient de véritables sels, car l'action d'une base énergique en sépare toujours la substance sucrée analogue à l'alcool « *la glycérine* ».

C'est cette action des bases que l'on appelle « *saponification* », c'est-à-dire qu'en traitant les corps gras par une base plus ou moins puissante, la glycérine est mise en liberté et l'acide se combine avec la base substituée. Pour obtenir ensuite l'acide gras, il suffit de traiter le sel par l'acide sulfurique.

Les eaux boueuses matières premières

Les eaux graisseuses de Roubaix et Tourcoing proviennent en grande partie du dégraissage de la laine au savon.

L'analyse immédiate faite sur les eaux boueuses provenant de l'usine de Grimonpont a démontré la présence, en proportions variables, de trois substances principales dont les propriétés physiques sont dissemblables : la *margarine*, qui est solide, avec un aspect perlé, et qui fond à × 47; la *stérarine*, également solide sous forme de petites lamelles blanches, d'un éclat nacré et fusible entre × 60 et × 62; enfin, l'*oléine* qui est liquide.

On peut obtenir des huiles en saturant par l'acide sulfurique les boues qui contiennent le mélange gras provenant du dégraissage des laines. Le mélange des matières grasses surnage les eaux acides, on l'enlève à l'aide de cuillers plates (sortes de poêles); on fait déposer au bain-marie, l'huile fluide est décantée; le dépôt est soumis dans des sacs de laine à une pression à chaud, on en obtient encore une partie fluide et un dépôt consistant.

Quelquefois, lorsque les matières étrangères, comme c'est le cas dans les eaux boueuses de l'Espierre, — débris de laine, terres ou argiles — abondantes, forment un dépôt boueux, on le presse à froid pour éliminer l'eau; puis on opère une deuxième pression dans une bâche en fonte, chauffée par une double enveloppe où circule la vapeur; la substance grasse liquidifiée s'écoule; on l'entretient chaude au bain-marie et l'on décante la partie fluide la plus pure ; le dépôt gras peut servir dans la fabrication dont nous parlerons tout à l'heure. Quant au résidu boueux resté dans la presse, on peut l'épuiser de matière grasse par une addition d'eau bouillante et une deuxième pression. On emploie ensuite le résidu comme engrais.

— On traite d'abord les matières grasses impures, notamment les résidus savonneux, par l'acide sulfurique étendu d'eau. L'acide qu'on emploie en cours de fabrication est celui qui a servi précedemment à la décomposition des graisses neutres.

Ce premier lavage dissout quelques substances organiques ou calcaires et décompose les traces de savon interposées : il s'effectue dans des cuves en bois doublées de plomb, chauffées par la vapeur comme les cuves à glucose. Après un barbotage durant une heure et le repos, on soutire l'eau par un robinet de fond. Ce liquide aqueux passe dans des bassins analogues au récipient Florentin, qui retiennent les matières grasses entraînées.

La substance grasse lavée peut-être alors traitée par l'acide concentré, comme les matières premières qui ne nécessitent pas ce premier lavage ; mais on en sépare d'abord l'excès d'eau en la faisant chauffer dans des vases plats où l'eau s'évapore au moyen de la vapeur chauffant par un double fond — Les masses graisseuses ainsi recueillies sont prêtes à être traitées par la saponification,

La saponification acide a pour résultat de débarrasser de la substance grasse les résidus impurs mélangés avec elle ; de la décomposer et de produire un dédoublement isolant la glycérine.

Le liquide gras en résultant étant traité par distillation produit les acides gras nécessaires à la fabrication des bougies.

Avec son mélange à l'acide sulfurique, la substance grasse produit des acides doubles. Tous les acides doubles obtenus sont décomposés par l'eau bouillante, qui dissout l'acide sulfurique ainsi que la glycérine et laisse surnager les acides gras.

Emplois des résidus

Les résidus, bruns, goudronneux, extraits de la chaudière à saponification acide, peuvent servir à la fabrication du gaz d'éclairage, après avoir été lavés à l'eau bouillante; on les mélange dans ce cas avec des sciures de bois imprégnées de matières résidues de l'épuration et de la filtration de l'huile de colza.

Le résidu épais de la distillation peut être employé dans la fabrication des savons communs et dans la confection des vernis pour les cuirs.

Les huiles fluides extraites par la pression à froid peuvent servir à l'éclairage dans des lampes Patelier, à la préparation des savons mous, et entrent dans la composition des savons communs, solides à base de soude.

Applications et importance commerciale

La *Margarine* est assez connue de tous, sous le nom de *Beurre de Margarine* et d'une vente assez courante pour qu'on ne puisse nier aujourd'hui sa valeur commerciale.

La fabrication de la margarine a pris depuis sa découverte dans les matières grasses une importance considérable.

Mais où toute l'importance de cette nouvelle industrie se déclare, c'est dans la fabrication des bougies. Elle facilite l'emploi d'une foule de résidus ou matières grasses, impures ou infectes, et donne des produits blancs cristallins rivalisant avec les autres bougies de luxe.

La saponification et la distillation étant opérées on verse les acides gras en résultant dans des cuvettes ou cristallisoirs en tôle à couverte vitreuse, afin de les épurer par des pressions successives, à froid et à chaud, comme les produits stéariques ordinaires.

Les tourteaux blancs de la deuxième expression à chaud, obtenus des divers acides gras cristallisés, sont refondus dans des cuves chauffées par des serpentins de plomb, contournés en spirale, au fond de ces cuves.

Voici les rendements en acides gras fournis par les matières traitées au moyen de la saponification sulfurique.

Résidus de dégraissage des laines de :
Roubaix-Tourcoing 0,50 — 0,55.
Reims 0,47 — 0.50.

De nouvelles améliorations ont été récemment introduites, soit en modifiant les procédés de saponification calcaire et sulfurique, soit en combinant ces deux opérations de manière à utiliser directement l'excès d'acide de la saponification sulfurique pour décomposer le savon calcaire de la saponification à la chaux.

En plus, depuis quelque temps, l'industrie stéarique, basée sur les travaux et découvertes de Chevreul ont, en perfectionnant le procédé dit de saponification instantanée, dû à M. Knab, perfectionné ce système au point de pouvoir extraire à l'état blanc une grande partie des acides gras solides sans les faire passer par la distillation.

Voici, dans son ensemble, cette remarquable industrie.

Ce qu'elle retire des matières graisseuses qu'elle traite.

Voici aussi résumées les applications et l'importance commerciale que l'on peut tirer des résidus de l'Espierre.

N'est-il pas à souhaiter, les matières premières ne nous faisant certes pas défaut, on en a jugé dans un précédent article, de voir s'implanter chez nous cette industrie nouvelle ? Et pourquoi aussi cette industrie ne fonctionnerait-elle pas sous l'égide des villes de Roubaix et de Tourcoing ?

Nous avons montré ce qu'est l'usine du Grimonpont, ce qu'elle fait, ce qu'elle peut faire, ce qu'elle attend pour son bon fonctionnement continu.

Nous avons indiqué les résultats que pouvaient en tirer les villes de Roubaix et de Tourcoing, en saponifiant leurs boues ou en les mettant en adjudication.

Des deux moyens indiqués allègement de leurs charges déjà si lourdes.

Que cela soit pris en considération et attentivement examiné; que la solution définitive, tant cherchée, tout en donnant satisfaction pleine et entière à nos voisins soit, pour Roubaix et Tourcoing la tranquillité assurée pour l'avenir, leurs charges diminuées et par suite source de profits.

C. R.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TRUC DE VOLEURS

Certains marchands abusent du public en lui vendant pour du Congo tout savon où figure le nom de Victor Vaissier. Voulant réprimer ce truc frauduleux, la maison invite sa clientèle à exiger le **Savon des Princes du Congo**, *dont le titre est sur la boite, sur l'enveloppe et dans le pain.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN SCANDALE SOCIALISTE

Arrestation, pour escroqueries, du citoyen Auguste Detollenaere, correspondant roubaisien du journal « Le Travailleur, » secrétaire du Syndicat textile du Parti Ouvrier de Roubaix. — Un détournement de seize cents francs. — Une réunion du comité du syndicat textile et du comité du Parti Ouvrier.

Il y a cinq semaines environ, on renouvelait la commission de la chambre syndicale textile de Roubaix. Cette nouvelle commission, qui savait que des soupçons pesaient sur le secrétaire du Syndicat, le citoyen Detollenaere, que l'on accusait de détournements, voulut en avoir le cœur net. Les détournements, très importants, remontaient au mois de décembre dernier.

Une active surveillance fut, paraît-il, exercée, et bientôt on acquit la certitude que le coupable n'était autre que le citoyen Auguste Detollenaere, secrétaire du syndicat, membre du Comité central du Parti ouvrier, et correspondant roubaisien du journal socialiste *Le Travailleur*, de Lille.

Le citoyen Detollenaere, un jeune homme de 25 ans, est bien connu à Roubaix. C'est un des membres les plus actifs et les plus influents du Parti socialiste guesdiste. C'est lui qui, d'ordinaire, fait partie du bureau qu préside les réunions publiques, principalement celles où M. Jules Guesde prend la parole.

Il était secrétaire du Syndicat textile depuis dix-huit mois. Il avait succédé dans cet emploi au citoyen Liévin Bailliu, actuellement correspondant roubaisien du *Réveil du Nord* Il recevait, dit-on, une mensualité de quarante francs pour remplir ces fonctions.

Le trésorier du syndicat est le citoyen Arthur Leman, récemment élu conseiller prud'homme.

Le citoyen Detollenaere était aussi le mandataire de l'imprimerie ouvrière du *Travailleur*, de Lille, pour les commandes de convocations, invitations, circulaires, billets de soirées, chansons, lettres mortuaires, têtes de lettres, règlements, brochures, affiches de tous formats, timbres en caoutchouc en tous genres, etc., nécessaires aux syndicats, sociétés musicales, coopératives, de secours mutuels, et autres.

En dehors de ces occupations, le citoyen Detollenaere vendait des journaux et brochures socialistes, ainsi que les portraits gravés des députés socialistes français et belges.

Detollenaere habitait chez ses parents, qui sont cabaretiers, 72, rue Sainte-Elisabeth, à l'enseigne « Au Droit social ».

Des plaintes étant parvenues de l'imprimerie ouvrière au Comité socialiste, au sujet des rentrées de fonds que Detollenaere disait ne pouvoir recueillir, deux membres du Comité, les citoyens Wilfart, conseiller municipal, et Helinck, conseiller prud'homme, se rendirent chez les clients de Detollenaere pour les engager à payer les sommes qu'ils devaient. La réponse de presque tous fut la même : ils avaient payé, et, comme preuve, ils présentèrent leurs reçus. Les soupçons se changèrent ainsi en certitude. Les détournements s'élevaient à une centaine de francs.

D'autre part, Detollenaere aurait été chargé, il y a trois semaines environ, d'acheter pour quinze cents francs de titres, dans un établissement financier de notre ville, au profit de la caisse du Syndicat textile.

Detollenaere reçut les quinze cents francs. Mais il n'y avait pas, dans cet établissement, de valeurs disponibles. Le secrétaire du Syndicat déposa la somme dont on lui donna reçu, en attendant l'arrivée des titres, qui avaient été demandés à Paris.

Dans l'intervalle, Detollenaere fut interrogé par le Comité de la Chambre syndicale, à qui il montra le reçu de l'établissement financier. Il ajouta que les titres lui seraient remis quelques jours plus tard.

Mais Detollenaere n'attendit pas l'arrivée de ces titres. Il alla reprendre la somme déposée et ne la remit pas au trésorier du Syndicat.

Qu'en a-t-il fait ? C'est ce qu'il ne nous a pas encore été possible de savoir.

Toujours est-il que, mardi soir, Auguste Detollenaere était convoqué au local « La Paix » pour y subir une sorte d'interrogatoire, en présence des membres du Comité du Syndicat textile et du Comité du Parti ouvrier. Les citoyens Henri Carrette, maire de Roubaix et Achille Lepers, adjoint, étaient présents

Detollenaere a fini par avouer avoir détourné, et les cent francs des imprimés dont nous parlons plus haut, et les quinze cents francs destinés à l'achat d'obligations.

Detollenaere aurait alors proposé de rembourser immédiatement une somme de deux cents francs, et de verser, chaque semaine, soit quinze, soit dix francs, jusqu'à complet remboursement.

Cette proposition fut repoussée, et Detollenaere fut mis dans l'obligation de signer une déclaration par laquelle il reconnait avoir détourné les 1,600 fr. en question.

Aussitôt cette déclaration signée, le citoyen Lepers, muni d'un ordre du citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix, s'est rendu au poste central, pour y requérir deux agents, qui se sont aussitôt mis à ses ordres, et ont procédé, à minuit, au local *La Paix*, à l'arrestation du coupable.

En même temps, une dépêche était adressée au *Réveil du Nord*.

Voici en quels termes violents le journal socialiste exécute le citoyen Detollenaere.

ARRESTATION D'AUGUSTE DETOLLENAERE

« Le nommé Auguste Detollenaere, bien connu à Roubaix, a été arrêté vers minuit pour détournements.

» Ce chenapan a abusé de sa situation de secrétaire du syndicat textile pour empocher une somme de 1,600 francs.

» Le Comité du syndicat textile et le Comité du Parti ouvrier réunis hier soir à la coopérative la *Paix*, ont décidé l'arrestation de l'escroc.

» Le citoyen Carrette, maire de Roubaix, qui assistait à la réunion, ainsi que le citoyen Lepers, son adjoint, a lui-même adressé au commissaire central l'ordre de mettre le voleur en état d'arrestation.

» Le sieur Detollenaere a été arrêté au local *La Paix* et conduit à la prison municipale, après avoir signé une déclaration par laquelle il reconnait avoir dérobé 1600 francs au Syndicat textile.

» Il sera transféré aujourd'hui à Lille, pour y être incarcéré.

» Nos amis de Rouba[ix] ont eu raison de faire bonne et prompte justice. Contrairement aux opportunistes, coutumiers de procédés d'étouffement, les socialistes n'ont pas hésité une minute à rejeter loin d'eux avec dégoût et à livrer à la justice le vil personnage qui a lâchement abusé de la confiance que l'on avait mise en lui.

» Nos amis savent bien qu'un parti tout entier ne peut être sali par une ignoble canaille et qu'une infamie ne rend méprisable et vil que celui qui s'en est rendu coupable.»

La caisse du Syndicat Textile

La caisse du Syndicat textile, dont le citoyen Detollenaere était secrétaire, est alimentée par les ouvriers, membres du Syndicat, qui doivent verser chacun une somme de vingt-cinq centimes par semaine.

Le produit de ces versements est destiné à aider les ouvriers en cas de grève et de chômage, et à leur avancer l'argent nécessaire, en cas de conflit, pour assigner les patrons au Conseil des Prud'hommes. Cet argent sert aussi à payer les dépenses électorales et à subventionner les journaux et publications du Parti socialiste.

Chez M. Detollenaere père

M. Detollenaere père tient, ainsi que nous le disons plus haut, un estaminet, rue Sainte-Elisabeth, à l'enseigne *Au droit social*. Il est d'origine belge, et habite la France depuis l'année 1857. Il est naturalisé Français depuis plusieurs années.

Il est père d'une très nombreuse famille. Tous les enfants de M. Detollenaere travaillent. « Seul Auguste ne voulait rien faire, a dit, en pleurant, le vieillard, à notre collaborateur. Je le nourrissais et l'habillais. Jamais il ne m'a donné un sou en échange; au contraire, il prenait de l'argent dans mon comptoir..... Ce n'était pourtant pas un méchant garçon, a ajouté M. Detollenaere ; mais il s'est laissé entraîner. Pour moi, il n'est pas seul coupable. Je ne veux pas l'excuser, loin de là... Il a fauté : c'est donc avec raison qu'on l'a arrêté.

» Mais, il n'a pas dépensé cet argent à lui tout seul... Et ceux qui l'y ont aidé, entre autres X..., son ami intime, devaient bien en savoir la provenance ».

Un des frères d'Auguste Detollenaere a ajouté :

« Pour moi, on lui a fait signer une déclaration parce qu'on savait bien qu'il y avait d'autres coupables. On lui a tout mis sur le dos !... »

Detollenaere devait épouser dans une quinzaine de jours une jeune personne de vingt-deux ans environ.

Cette malheureuse n'a appris la terrible nouvelle qui la frappe, qu'à midi, mercredi. Elle en est atterrée.

Quant à son père, un ouvrier flamand, il s'en réjouit :

— C'est bien heureux, a-t-il dit à notre collaborateur, que Detollenaere n'ait pas épousé ma fille !.... Nous sommes honnêtes dans ma famille !!! Et, en retirant sa casquette, il m'aurait pris mon honneur !

Au local *La Paix*, on est muet par ordre.

L'enquête

C'est M. Chapé, commissaire de police, qui est chargé de l'enquête, aux lieu et place de M. Vancostenoble, assez sérieusement malade.

M. le commissaire de police a interrogé mercredi matin au bureau du 3e arrondissement, les membres du Conseil d'administration de la Chambre syndicale textile. Puis il s'est rendu au poste central où il a fait subir à Detollenaere un long interrogatoire.

L'inculpé a prétendu s'être servi des fonds qui lui avaient été confiés pour venir en aide à « des amis malheureux ».

Detollenaere sera transféré jeudi matin à la maison d'arrêt de Lille.

Il sera conduit en voiture jusqu'à la gare de Roubaix.

Le pétitionnement. — Les citoyens qui ont bien voulu se charger de faire signer la pétition contre l'arrêté du maire sont priés de nous retourner leurs feuilles le plus tôt possible.

Chacune de ces feuilles doit porter en marge le nom et l'adresse du citoyen qui aura recueilli les signatures. Ce renseignement nous est nécessaire pour la légalisation.

Ceux de nos amis qui compteraient encore sur la journée de dimanche pour achever leurs visites voudront bien nous remettre leurs feuilles pour lundi, dernier délai.

Le conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision pour la formation de la classe de 1894 ainsi que la revue d'appel des hommes du service auxiliaire et de la réserve de l'armée territoriale auront lieu, aux dates ci-après, à Roubaix et à Lannoy :

« Roubaix-Nord, jeudi 16 mai, à midi et demi, (Revue d'appel.)

» Roubaix-Est, samedi 18 mai, à midi et demi (Revue d'appel, à 3 heures, sur la Grand'Place, pour les hommes du service auxiliaire des trois cantons de Roubaix)

» Roubaix-Ouest, lundi 27 mai, 8 heures 3|4 (Revue d'appel, 10 heures 1|2, sur la Grand'Place, pour les réservistes territoriaux des trois cantons de Roubaix.)

» Lannoy, mardi 2 avril, 8 heures et demie, (Revue d'appel, 10 heures, place de la Mairie.) »

Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. — M. Louis Selosse-Tiberghien a remis à Mme Constantin Descat, présidente du Comité des dames de Roubaix, de la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, la somme de 15 fr. 30, provenant d'une collecte faite par MM. Emile Bourgeois et Henri Salembier, pour être distribuée aux malades et blessés de l'expédition de Madagascar.

La mission en l'église Saint-Martin. — Nous avons annoncé qu'une mission commencera, en l'église Saint-Martin, le dimanche 24 mars. Le doyen de la paroisse, M. le chanoine Berteaux, adresse, à cette occasion, la lettre suivante à ses paroissiens :

Roubaix, le 20 mars 1895.

« Mes chers Paroissiens,

« J'ai l'honneur de vous inviter tous aux exercices de la mission qui s'ouvrira le 24 mars, à six heures du soir, et qui sera prêchée par les Révérends Pères Norbert, Denys et Clair, des Frères mineurs Capucins, de la résidence de Paris.

» Ces bons et zélés missionnaires viennent nous rappeler les grands principes de notre sainte religion, le souvenir de notre première communion, nos obligations comme enfants de Dieu et de l'Eglise.

» Ames chrétiennes, réjouissez-vous. La Mission sera pour vous une abondante provision de grâces et de bénédictions ;

» Ames éloignées de vos devoirs, pensez y bien : c'est peut-être la dernière grande grâce que vous réserve la bonté de Dieu. Ayez confiance et courage ; c'est le Dieu des miséricordes qui vous tend les bras et qui vous offre avec le pardon, son amitié et la paix de votre âme.

» Agréez, chers paroissiens, l'assurance de mon respectueux et très affectueux dévouement.

» BERTEAUX, Doyen curé de Saint-Martin. »

» *Avis.* — 1° Tout le temps de la Mission, les Pères qui donnent les exercices se tiendront à la disposition des fidèles pour la confession.

» 2° Indulgences de la mission : Indulgences partielles; Sept ans et sept quarantaines à chaque réunion. — Indulgences plénières : 1 Indulgence de la Mission un jour de communion; 2° Indulgence attachée à la Bénédiction papale, laquelle sera donnée au Sermon de clôture.

» 3° L'assistance est priée de prendre part au chant des cantiques. Des exemplaires se trouvent chez Mlle Vroment, Grande-Place, chez M. Flipo Broutin, Grande-Rue, et à la sacristie.

» ORDRE DES EXERCICES. — Chaque dimanche, sermon à 6 heures du soir. Tous les jours ordinaires, messe de mission à 9 heures; le soir, à 8 heures, salut et sermon.

» A leur arrivée, les Pères indiqueront les exercices spéciaux.»

La conférence à la Société de Géographie. — Une conférence de géographie sera donnée, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, le samedi 23 mars, à huit heures et demie du soir.

Voyage en Danemark, Copenhague et ses environs, tel est le sujet que traitera M. R. Paillot, agrégé de l'Université, président de l'Union Française de la Jeunesse. Il y aura des projections inédites à la lumière oxhydrique.

Un tir aux pigeons. — L'Union régionale des tireurs aux pigeons organise, pour le lundi de la Mi-Carême, 25 mars, un tir qui aura lieu au Stand du Breucq; voici le programme :

1° Poule handicap, à 2 heures; 2° Poule à 25 mètres; 3° concours handicap. 1er prix : Un objet d'art et 25 0|0 des entrées; 2e, Un objet d'art et 15 0|0 des entrées; 3e, 10 0|0 des entrées. Entrée : 20 fr.

Poule à 24 mètres: poule handicap; poule à 28 mètres; poule handicap; poule au doublé. L'entrée des spectateurs est de un franc.

Le noyé du pont de la République. — Nous avons annoncé la découverte, mardi matin, par M. Charles Lampe, veilleur de nuit au dépôt des tramways, près du pont de la République, d'un paquet contenant un costume complet.

Ces vêtements, déposés au bureau du commissariat de police du premier arrondissement, ont été reconnus pour appartenir à un jeune homme de vingt-cinq ans, Albert Geldhof, tisserand, qui habite chez ses parents, cabaretiers rue Cuvelle, et qui avait disparu de son domicile depuis lundi dernier.

M. Geldhof père, pressentant un malheur, pria aussitôt un batelier de sonder le canal aux abords du pont de la République. Le batelier se prêta de bonne grâce à cette opération et, un peu avant midi, il ramenait à la surface de l'eau le cadavre d'Albert Geldhof, dont le corps, avec l'autorisation de M. Villon, commissaire de police, a été remis à ses parents.

Albert Geldhof avait contracté la fièvre chaude au régiment. On croit qu'en proie à un accès de ce terrible mal, il a résolu de se suicider.

L'œuvre de la Bouchée de pain. — Un commerçant, qui organise pour dimanche une grande calvalcade-réclame, a voulu en même temps en faire profiter les malheureux.

Un groupe de personnes dévouées quêteront sur tout le parcours du cortège pour la Bouchée de pain qui a rendu cet hiver, de si grands services à notre population indigente. Sous peu les détails de cette sortie.

— *Journée du dimanche 17 mars.* — Hommes et femmes, 430 ; enfants 640; total, 1070 ; refuge, 29 lits occupés.

— *Journée du lundi 18 mars.* — Hommes et femmes, 620; enfants, 950; total, 1570 ; refuge, 6 lits occupés.

Menus faits. — M. Broigne, commissaire de police, a ouvert une enquête au sujet d'un vol de chaussures commis, mercredi matin, au préjudice de M. François Higel, colporteur, habitant en garni, chez Mme Barbara, cabaretière, rue de Lannoy.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780—39628

Hem-lez-Lannoy. — C'est les dimanche et lundi 9 et 10 juin prochain, qu'auront lieu publiquement, sur la place de cette commune, pour la 43e année, les deux carrousels au bénéfice des pauvres (jours de la kermesse).

LA MUTUAL LIFE

La plus ancienne des Etats-Unis
La plus importante du monde
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Rentes Viagères
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894 :

Production : 1 milliard 96 millions d'affaires nouvelles pendant l'année. — **Garanties :** 1 milliard 60 millions, soit une augmentation de 93 millions pendant l'année. — **Recettes :** 248 millions, en augmentation de 31 millions pour l'exercice. — **Surplus ou excédent :** 116 millions soit 23 millions de plus qu'au 31 décembre de l'année précédente.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser à **M. LEPOUTRE-POLLET, Agent général divisionnaire.** Reçoit chaque matin, jusqu'à dix heures, **35, rue Pellart, à Roubaix. Téléphone n° 461.** 89400—39738

Communications

LA FANFARE DU CENTRE vient de changer de directeur. A la suite du départ de M. Ch. Bacqueville, la commission a proposé à M. Albert Duhamel qui a accepté, la direction de cette société. Les aptitudes et les connaissances musicales de son chef ainsi que son tempérament artistique donnent lieu d'espérer que la Fanfare du Centre marchera à grands pas dans la voie du progrès où elle est déjà sérieusement engagée. La commission de cette société pour l'année 1895 est composée comme suit : Président d'honneur, Louis Selosse; directeur, Albert Duhamel; sous chef, Oliver Degraeve. Commission civile : Oscar Lefebvre, président; Auguste Scalbert, Louis Lefebvre, Alfred Marais, membres; Porte-drapeau : Adolphe Maes. Commission administrative : Jules Arbon, vice-président; Adolphe Quénix, secrétaire général; Th. Dubrulle, trésorier et habillement; Alphonse Peldalle, secrétaire-adjoint, Louis Levengle, Louis Benque, Louis Polderman, Hector Hespel, Cyrille Van Herweghe, commissaires.

— La Commission informe les sociétaires que les répétitions se feront dorénavant tous les vendredis, et commenceront le vendredi 22 mars 1895, à 9 heures précises. Plusieurs concerts étant en vue, la commission compte sur la présence de tout le monde.

CLUB DES MÉLI-MÉLO. — Les sociétaires qui doivent participer à la sortie de la Mi-Carême (25 mars), sont priés de se trouver au local, boulevard Gambetta, vendredi soir, à 8 heures et demie. Ordre du jour ; 1° Répétition générale; 2° Distribution des costumes; 3° Renseignements importants.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Chaussée, 1,
Rue Pierre-de-Roubaix, 139;	Rue Decrême, 37;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Turgot, 68;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Place de la Gare, 149;
Rue d'Italie, 35,	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Epeule, 188;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue de Tourcoing, 155.	A TOURCOING
Rue du Tilleul, 123;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de Gand, 91;
Rue Corneille, 7;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Ma Campagne, 113;	A CROIX
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Deveraay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, [...]sier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Le clocher de Saint-Christophe. — C'est aujourd'hui jeudi, que seront mis en adjudication les travaux de restauration et de surélévation du clocher de St-Christophe. Les travaux commenceront assez prochainement et dans un an notre splendide monument religieux aura reçu un couronnement grâce à un clocher mieux proportionné à son vaste vaisseau.

L'église Saint-Christophe est du style ogival du XIIe ou XIIIe siècle, mais la flèche qui surmonte la tour date de la seconde moitié du XVIIe siècle. La charpente, qui est un chef-d'œuvre de menuiserie qui a résisté aux ravages des temps, sera conservée. Nous avons donné, il y a quelque temps déjà, des détails très complets sur la restauration du clocher. Qu'on nous permette aujourd'hui de formuler un vœu : le projet prévoit l'ornementation de la flèche; pourquoi ne pas la conserver dans toute la pureté de ses lignes telle qu'elle existe maintenant. L'esthétique ne poura qu'y gagner.

Les travaux de terrassements et la gelée. — La canalisation des eaux potables a été reprise depuis quelques jours, et les travaux vont être poussés avec la plus grande activité : la partie de la rue de la Croix-Rouge, entre la rue des Piats et le Moulin-Fagot, est sur le point d'être achevée ; et on commençait, mardi, la rue Haute, pour arriver au Chêne-Houpline.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la gelée avait atteint une profondeur de 75 à 80 centimètres; on croira difficilement peut-être que le dégel ne soit pas encore complet; il s'en faut même de beaucoup, comme on peut s'en assurer par les tranchées dont nous venons de parler, et où les ouvriers rencontrent la couche encore glacée à 40 centimètres à peine.

On peut en avoir une autre preuve au square de l'Hôtel-de-Ville : on mit en place par wagonnets la terre végétale qu'on avait amenée sur cet emplacement pour le jardin de l'exposition horticole, et dont on avait ensuite formé un tas de plusieurs mètres de hauteur : là non plus, il ne faut pas fouiller bien profondément pour tomber sur la gelée.